

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D' EXPRESSION NE S' USE QUE QUAND ON NE S' EN SERT PAS. N° 104 11e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS Démocratie aux Comores

Mars – Avril - Mai 2008 1,5 euros ou 300 F Comoriens

MOHAMED BACAR DOIT ETRE JUGE PAR UN TRIBUNAL COMORIEN, FRANCAIS OU INTERNATIONAL ?

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

La France qui se considère comme étant le « pays des droits de l'homme » a hébergé souvent d'anciens dictateurs qui l'ont servi. Il y a évidemment J.B Bokassa, le dictateur centrafricain qui s'était proclamé « empereur » et aurait donné au président Giscard des pièces de diamant. Il y a eu également Jean-Claude DUVALIER de Haïti, Didier RATSIRAKA de Madagascar, etc. La liste est longue.

S'il faut rapatrier des français qui commettent des délits à l'étranger, les autorités françaises ne se soucient pas des règles d'extradition ou de transfert. Le cas du Tchad avec le rapatriement des membres de l'Arche de Zoé. Il y a également la manière dont les militaires français ont arrêté les pirates somaliens et les ont rapatriés en France sans respecter les normes internationales.

Par contre, pour les rebelles anjouanais qui ont commis des délits (tortures, viols, mauvais traitements, etc.). Ils sont remis en liberté par la Cour d'appel de Saint Denis. Certains bénéficient même du statut de réfugié attribué par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) alors qu'ils sont poursuivis de tortures et de crimes. La justice française prétend que le dossier n'est pas complet. Les réseaux français font tout pour trouver les failles « juridiques » du dossier afin de couvrir leurs anciens serviteurs.

L'OFPRA qui dépend de la Convention de Genève est utilisée pour libérer certains des miliciens anjouanais poursuivis par la justice comorienne pour avoir commis des délits. Les 6 personnes dont les dossiers ont été rejetés. L'OFPRA ne doit pas s'octroyer le pouvoir de la justice française. Cette dernière ne doit pas s'ériger le pouvoir d'une Cour internationale. Le « sous secrétaire d'État aux Cocotiers » ne doit pas oublier que les résolutions des Nations-Unies ne doivent prévaloir par rapport aux institutions de la France qui est membre du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. Le « pays des droits de l'Homme » ne doit pas se permettre de donner des leçons de démocratie à d'autres comme la Chine, à la Lybie, au Venezuela, etc. alors qu'elle viole d'une manière flagrante l'intégrité territoriale et couvre ses valets locaux poursuivis par la justice de notre pays.

En effet, Mohamed Bacar a eu des contacts avec des membres bien placés des réseaux de renseignements français. Par ailleurs, pour avoir encore d'appui, Il cotise comme adhérent bienfaiteur à l'UMP, parti au pouvoir en France. Il aurait aidé ce parti en envoyant des milliers d'euros afin d'être soutenu par le gouvernement français. Il aurait gardé aussi des contacts avec des militaires français. Un colonel de l'armée française se serait rendu à Anjouan en janvier 2008. Les caisses d'armes retrouvées à son domicile confirment bien la complicité des services de l'armée française à l'ancien chef séparatiste.

Les réseaux français se sont servis de lui pour déstabiliser l'Union des Comores. Le chef rebelle anjouanais ne saurait pas tenir jusqu'au bout s'il n'y avait pas certains états puissants qui le soutenaient derrière. Il y a d'un côté la protection masquée de l'ambassadeur de France à de l'ambassadeur d'Afrique du Sud sans négliger des éléments de l'administration française à Mayotte particulièrement le préfet de cette île comorienne.

De « pays des droits de l'Homme », la France devient de plus en plus le refuge des dictateurs et anciens sanguinaires. Dénonçons ces ingérences incessantes des autorités françaises dans les Affaires intérieures des Comores. Notre ancienne puissance coloniale héberge les personnes qui ont déstabilisées notre pays.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,
ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – Ligue 92 – 2 rue de BEZONS 92000 NANTERRE

E-mail: SOSDemocratieComores@orange.fr

29 Février : un bateau de la Marine Nationale française a accosté à Dzaoudzi. A son bord, plusieurs personnes dont un bébé qui tentaient d'entrer à Mayotte par Kwassa-Kwassa (vedette rapide).

Leur séjour sera de courte durée. Même les gens qui étaient réfugiés pour échapper aux répressions de Mohamed Bacar ont été renvoyés. L'île comorienne de Mayotte sous administration française n'est pas utilisée comme base de refuge pour ceux qui étaient victimes de mauvais traitements. Par contre les 22 rebelles dont Mohamed Bacar qui sont accueillies en grande pompe le 25 mai puis transféré à La Réunion

26 mars : suite à l'intervention de l'armée comorienne à Anjouan afin de rétablir la souveraineté nationale, des caisses de munitions d'armes qui ont été trouvées dans la maison du colonel Bacar avec la mention « Ambassade de France – Moroni ».

Les autorités françaises prétendent que ces armes auraient été fournies aux militaires comoriens depuis la période où il y avait la coopération militaire vers 1998. Nous demandons l'ouverture d'une enquête internationale pour justifier s'il n'y aurait pas plutôt une aide des réseaux *françafricains* aux rebelles anjouanais.

27 mars : suite à la fuite de Mohamed Bacar (ancien Président de fait d'Anjouan) à Mayotte, plusieurs centaines de personnes originaires d'Anjouan ont manifesté passionnément à Mayotte. Ce qui a provoqué 18 blessés.

C'est suite aux mauvais traitements, aux exactions et aux actes de xénophobies encouragées par les autorités françaises qui ont incités ces manifestations violentes. Le fait d'avoir hébergé à Mayotte Mohamed Bacar et sa garde rapprochée est considéré comme une provocation de la part des autorités françaises. Ce qui a provoqué ces attaques aux « symboles » de l'occupation françaises. Nous condamnons que des personnes ont été agressées parce qu'ils sont « blancs ».

15 mai : les députés de l'Union des Comores ont manifesté à Moroni pour exprimer leurs mécontentements suite à la visite d'Yves JEGO considéré comme le « Ministre Français des colonies ».

La France est accusée d'avoir exfiltré Mohamed Bacar vers Mayotte puis La Réunion. Les parlementaires comoriens s'opposent également à l'organisation d'un référendum à Mayotte.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES..

« Ici, dans les approches maritimes de Mayotte, plus de 850 immigrants et de 50 passeurs ont été interceptés par l'ensemble des moyens de l'État depuis le début de l'année 2008 dans les eaux où nous nous retrouvons aujourd'hui. Beau succès pour les services de l'État, police, gendarmerie et douanes, succès auquel les forces armées sont largement associées. »

Extrait du discours d' Yves JEGO, secrétaire d'État à l'Outre Mer le 29 mars 2008 à Mayotte.

« L'Union des Comores (trois îles : Grande Comore, Mohéli, Anjouan) et Mayotte. "Elles n'ont pas épousé les mêmes maris", mais elles restent des sœurs compte tenu de "la réalité géographique". »
Ce même secrétaire d'État français a comparé les îles de l'archipel des Comores à "quatre sœurs" le 15 mai 2008 à Moroni (capitale des Comores).

Paris le 19 juin 2008
A Son Excellence
Monsieur le Président
de l'Union des Comores
Palais de Beit Salam
MORONI
COMORES

Objet : demande de recours pour l'abolition de la peine de mort.

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris dans le cadre de la campagne lancée par SOS DEMOCRATIE COMORES pour l'abolition de la peine de mort aux Comores.

Monsieur Abdelaziz FEKKAK, de nationalité marocaine, est condamné à mort par la Cour d'Assises de Moroni le 4 juin 2008. Les jurés l'ont reconnu coupable « de meurtre avec préméditation » sur son épouse Faouzia TAINAMORO dans la journée du 9 novembre 2005 à Moroni. Il y a également trois autres personnes condamnées à la peine de mort pour avoir commis des meurtres conformément au code pénal comorien. A ce jour, Monsieur Abdelaziz FEKKAK et les trois autres hommes n'ont toujours pas été autorisés à injecter appel. La Cour Suprême n'est d'ailleurs pas opérationnelle actuellement.

L'abolition de la peine de mort est désormais une tendance universelle et irréversible, comme en atteste la récente adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution appelant à un moratoire universel sur la peine de mort.

Depuis 1997, la peine de mort n'est pas appliquée aux Comores. Comme les autorités comoriennes ont effectué une demande d'extradition des anciens rebelles anjouanais afin qu'ils puissent être jugés aux Comores, c'est l'occasion d'abolir la peine de mort afin de permettre les extraditions de ces personnes poursuivies pour crimes ou viols. Cela nous permet ainsi d'intégrer les pays qui pratiquent des peines plus humaines.

Nous vous faisons part de votre préoccupation à propos des condamnations à mort prononcées à l'encontre d'Abdelaziz FEKKAK et des trois autres personnes.

Nous insistons pour que ces quatre personnes soient autorisées à exercer leur droit d'interjeter appel devant une juridiction supérieure qui soit indépendante et impartiale.

Nous vous rappelons les préoccupations de SOS Démocratie Comores en ce qui concerne l'exécution publique de Youssouf Ali, en septembre 1996, alors que cet homme n'avait pas été autorisé à faire appel.

Nous vous réitérons l'opposition inconditionnelle de SOS Démocratie Comores à la peine de mort en toutes circonstances, et insister pour que les condamnations à mort des quatre hommes, si elles sont confirmées en appel, soient commuées en peines plus humaines.

Nous vous demandons d'examiner notre demande avec bienveillance et de procéder à l'abrogation de la peine de mort.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression du profond respect.

Le président de SOS DEMOCRATIE COMORES,

Abdou Rahamane AHMED

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 21 h sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net
RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR www.comores-online.com/sos-democratie

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom.....Prénom.....Adresse.....
.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE COMORES LIGUE 092 Centre Cultuel FRANCO-COMORIEN : 2 rue DE BEZONS 92000 NANTERRE

Association de Défense des Droits de l' Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires